

En 2011, une famille sur trois était insatisfaite de l'aide apportée aux élèves en difficulté au cours du collège

■ La grande majorité des parents dont l'enfant est entré en sixième en 2007 – plus de huit sur dix en moyenne – porte un jugement positif sur l'établissement fréquenté à la fin de la première année de collège. Les opinions des familles restent largement favorables en fin de collège, mais sont plus contrastées concernant l'aide, l'encadrement et l'enseignement reçu. L'appréciation et les changements d'appréciation apparaissent très liés à la perception par les parents du niveau scolaire de l'enfant. Les jugements des familles diffèrent aussi selon la composition sociale du collège, son classement ou non en Réseau Ambition Réussite (RAR) : plus critiques sur la sécurité et la discipline, les parents dont l'enfant fréquente un collège défavorisé ou classé en RAR apprécient plus favorablement l'aide apportée aux élèves en difficulté ou l'encadrement pédagogique.

Claudine Pirus, DEPP-B1

■ Depuis une trentaine d'années, les politiques éducatives – la loi d'orientation de 1989, les circulaires de 1990 et 2006, la loi de refondation de l'école de 2012, postérieure à la génération d'élèves qui fait l'objet de cette étude – ont eu cette volonté de renforcer les liens entre les familles et l'institution scolaire. Cette volonté repose sur l'idée qu'une implication plus grande des parents est bénéfique dans le déroulement de la scolarité de l'enfant. Dans cette perspective, il apparaît important de mieux comprendre la manière dont les parents perçoivent le collège de leur enfant. Les « enquêtes Familles » mises en place dans le cadre du suivi d'élèves entrant en sixième en 2007, « Panel 2007 » ([voir « SOURCE ET MÉTHODOLOGIE »](#)), permettent de recueillir des informations sur le jugement porté par les familles sur le collège. Réitérées à trois ans d'intervalle, les questions posées permettent de connaître non seulement la manière dont les parents apprécient le collège de leur enfant, mais aussi l'évolution de leur jugement. Dans le jugement que peuvent porter les familles sur le collège, plusieurs dimensions interviennent. D'une part, le jugement se fonde sur des éléments factuels et contextuels : les événements qui se déroulent dans le collège, la composition scolaire et sociale de l'éta-

bissement, la situation géographique, le secteur (privé ou public). D'autre part, le jugement est nuancé par des éléments subjectifs, notamment le niveau scolaire de l'enfant perçu par les parents ainsi que sa propre expérience d'élève.

Un an après l'entrée en sixième, la très grande majorité des familles sont satisfaites du collège où est scolarisé leur enfant

Les familles ont majoritairement une appréciation positive du collège où est scolarisé leur enfant ([FIGURE 1](#)). En 2008, en moyenne près de neuf familles sur dix sont satisfaites, dont près d'un tiers très satisfaites, de l'enseignement reçu, de la sécurité ou de la discipline au sein de l'établissement. Et près de 80 % des familles considèrent que l'établissement est assez ou tout à fait satisfaisant concernant sa réputation, l'encadrement ou l'aide apportée aux élèves en difficulté. Le jugement porté par les familles se dégrade légèrement entre 2008 et 2011 : la part de familles exprimant des avis négatifs sur l'établissement augmente durant cette période. Mais les évolutions diffèrent selon le type d'appréciations

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

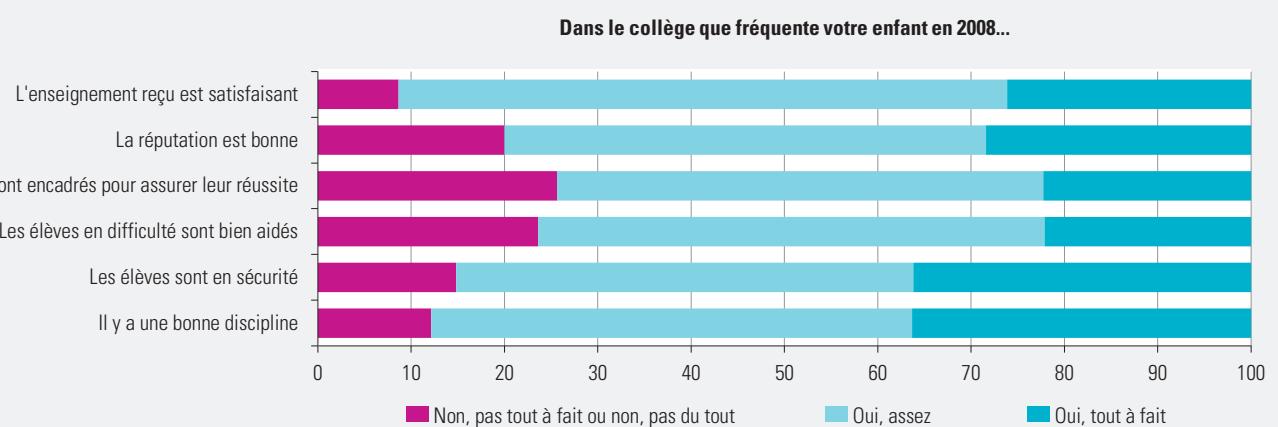
Département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15



1 – Appréciation du collège en 2008 selon les réponses aux items (en %)

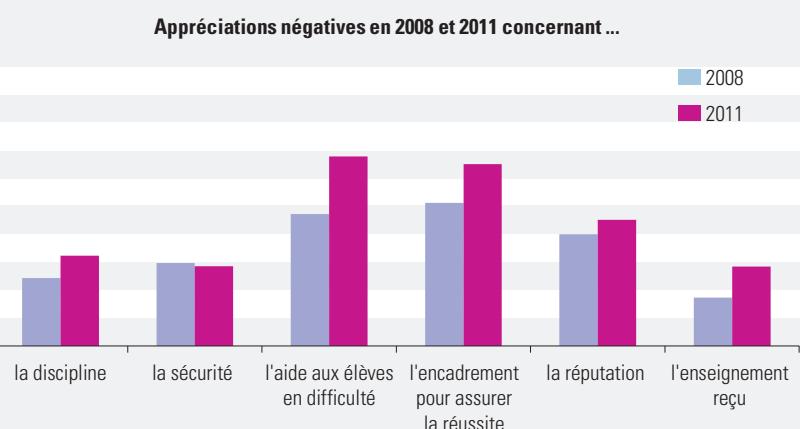


Lecture : 84 % des familles jugent que la discipline est assez ou tout à fait assurée dans le collège de leur enfant (première année de collège, année scolaire 2007-2008).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

2 – Évolution des appréciations négatives entre 2008 et 2011 (en %)



Lecture : 12 % des familles jugent que la discipline n'est pas du tout ou pas tout à fait assurée au sein du collège de leur enfant en 2008 contre 16 % en 2011.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

(FIGURE 2) : la hausse des appréciations négatives concerne essentiellement l'aide apportée aux élèves en difficulté, l'encadrement et l'enseignement reçu. En 2008, 24 % des familles expriment leur insatisfaction quant à l'aide apportée aux élèves en difficulté ; trois ans plus tard, elles sont 34 % dans ce cas.

Cette évolution n'est pas liée au milieu social de l'élève, ni au type d'établissement fréquenté (secteur privé ou public, classé en éducation prioritaire ou non) mais tient en partie à la scolarité de l'élève. Les familles qui considèrent que leur enfant a de grosses difficultés scolaires en 2011 sont plus fréquemment passées au cours du collège à une appréciation négative sur l'aide et l'encadrement. Elles sont près

d'une sur deux dans ce cas, contre un peu plus d'un quart parmi l'ensemble des familles.

La perception du degré de réussite influence sensiblement le jugement des parents sur le collège

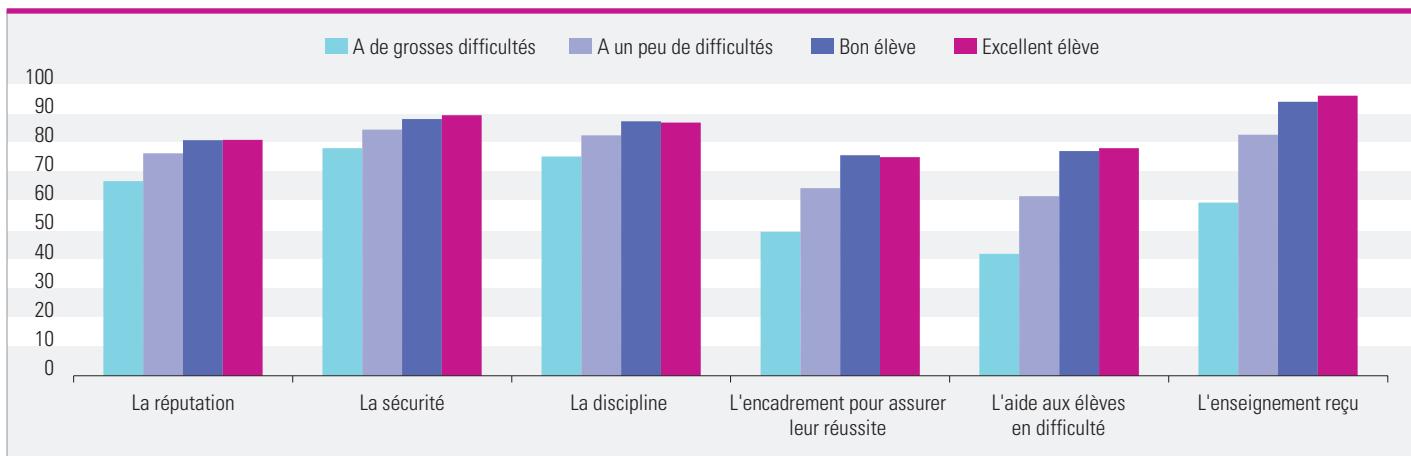
En fin de quatrième année de collège, les jugements des parents sont très liés à la perception de la réussite scolaire de l'enfant. Et ce lien est d'autant plus prononcé que leur jugement se rapporte à la prise en charge pédagogique mise en place dans l'établissement et au travail scolaire de l'élève – encadrement, aide

et enseignement dispensé. Ainsi, lorsque les parents déclarent que leur enfant a de grosses difficultés, moins d'une famille sur deux (environ 45 %) se dit satisfaite de l'encadrement et de l'aide alors qu'elles sont les trois quarts à l'être lorsque l'enfant est considéré comme excellent élève (FIGURE 3).

L'écart le plus net se situe au niveau de l'appréciation de l'enseignement reçu. Les parents qui jugent leur enfant excellent sont satisfaits dans 96 % des cas. Mais parmi ceux qui considèrent que leur enfant a de grosses difficultés scolaires, le taux de satisfaction n'est que de 60 %. Un tel écart suggère que pour certains parents, l'enseignement qui est dispensé aux enfants ne permet pas de remédier à leurs difficultés scolaires. Ceci est en outre confirmé par le modèle linéaire (FIGURE 4, voir « en savoir plus ») : à caractéristiques sociales et démographiques comparables (cas d'enfants de même sexe, même origine, même milieu social), plus l'enfant présente des difficultés scolaires, plus la probabilité que la famille ne soit pas satisfaite de l'enseignement dispensé augmente. Cette insatisfaction est plus prononcée parmi les familles de cadres et d'enseignants.

Le jugement porté par les parents sur l'établissement fréquenté par leur enfant, notamment lorsqu'il s'agit de se prononcer sur la réputation du collège, diffère aussi selon le secteur de scolarisation (collège public ou privé), l'appartenance ou non à l'éducation prioritaire et la composition sociale de l'établissement.

3 – Appréciations positives des familles en 2011 selon la perception par les parents du niveau scolaire de l'enfant (en %)



Lecture : en 2011, 80,9 % des familles considérant que leur enfant est excellent élève sont très ou assez satisfaits de la réputation du collège, contre 66,6 % de celles estimant qu'il a de grosses difficultés.
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

5 – Appréciations positives des familles en 2011 sur l'établissement et l'enseignement reçu selon le contexte scolaire (en %)

	L'établissement fréquenté par votre enfant est tout à fait ou assez satisfaisant ce qui concerne...					
	... sa réputation	... la sécurité	... la discipline	... l'encadrement pour assurer leur réussite	... l'aide aux élèves en difficulté	... l'enseignement reçu
RAR	49,4	67,0	71,6	74,6	74,4	80,8
Non RAR	78,1	86,0	84,1	67,4	65,9	85,5
Composition sociale des établissements						
Collèges très défavorisés	67,3	79,2	80,1	70,3	69,4	83,1
Collèges défavorisés	74,1	84,2	82,2	66,2	65,6	84,2
Collèges favorisés	80,2	87,2	84,1	65,3	65,3	85,6
Collèges très favorisés	88,4	91,8	88,9	68,8	64,0	88,7

Lecture : en 2011, 49,4 % des familles dont l'enfant est scolarisé dans un collège RAR sont tout à fait ou assez satisfaites de sa réputation. Elles sont 78,1 % à l'être lorsque l'enfant est scolarisé hors RAR.
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves entrés en sixième en 2007.

Source : MENESR-DEPP, Panel 2007.

Les parents dont l'enfant fréquente un collège socialement défavorisé expriment des jugements plus négatifs sur la réputation, la discipline et la sécurité...

La réputation d'un collège se construit à partir des informations recueillies auprès de l'entourage, auprès des élèves et de leurs parents, mais aussi à travers l'image du quartier et la position relative de l'établissement dans cet environnement. Les familles prennent également en compte l'évaluation scolaire telle que les résultats au brevet. Ainsi les familles s'appuient sur différents critères pour produire leur propre jugement sur la réputation du collège.

On observe que plus le collège est défavorisé socialement, (voir « **Composition sociale des établissements** » dans « **SOURCE ET MÉTHODOLOGIE** »), plus les familles perçoivent négativement sa réputation : on constate un écart de 20 points entre les collèges très favorisés socialement et les collèges très défavorisés, pour lesquels la part d'appréciation positive est tout de même de 67 % (FIGURE 5). Ce constat est aussi valable dans les établissements relevant du Réseau Ambition Réussite (RAR)¹, au sein duquel les collèges sont défavorisés socialement : lorsque l'établissement est classé RAR, à peine une famille sur deux juge que l'établissement a bonne réputation. Cette bonne réputation des collèges en éducation prioritaire est davantage exprimée par les familles de milieu social défavorisé : 35 % des

cadres et 40 % des professions intermédiaires et des enseignants considèrent que le collège RAR de leur enfant a bonne réputation, contre plus de 50 % des ouvriers et employés.

La composition sociale du collège joue un rôle, non seulement dans le jugement des familles sur la réputation du collège, mais aussi dans leur perception du climat scolaire. Concernant le niveau

1. De 2006 à 2013, une partie des établissements relevant de l'éducation prioritaire ont appartenu au Réseau Ambition Réussite (RAR), puis au dispositif Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair). À la rentrée 2014, il y a eu une refonte de la politique de l'éducation prioritaire avec la création de réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+.

de satisfaction en matière de sécurité, l'écart entre un collège très favorisé et un collège très défavorisé socialement est de 13 points, et de 19 points entre un collège situé en RAR et hors RAR (**FIGURE 5**).

... mais sont aussi satisfaits voire plus que les autres parents de l'aide apportée aux élèves en difficulté

En revanche, concernant « l'encadrement pour assurer la réussite des élèves » et, dans une moindre mesure, « l'aide des élèves en difficulté » et « l'enseignement reçu », les écarts de taux de satisfaction selon le type de collège sont ténus, voire s'inversent. En effet, plus le collège est socialement défavorisé, plus les parents sont satisfaits de l'aide apportée aux élèves en difficulté (69 % contre 64 % dans un collège favorisé). Ce constat peut sembler paradoxal, mais il s'explique sans doute par le fait que dans les établissements favorisés, certaines familles jugent insuffisants les moyens mis en œuvre pour la réussite des élèves.

Dans le privé comme dans le public, c'est l'aide apportée aux élèves en difficulté qui recueille le moins d'opinions positives

Le processus qui conduit une famille à scolariser son enfant dans tel ou tel collège, de secteur, hors secteur, public ou privé, est complexe. Ainsi, la fréquentation du collège public de secteur peut résulter aussi bien d'une absence de choix que d'une stratégie résidentielle anticipant l'entrée en sixième. De même, inscrire son enfant dans un collège privé peut relever de différentes logiques. Il n'en reste pas moins que la scolarisation dans un collège privé résulte plus souvent d'un choix des parents. Aussi les familles dont les enfants sont scolarisés dans le privé portent-elles très fréquemment un jugement positif sur le collège : plus de neuf sur dix sont satisfaites ou très satisfaites de la réputation, du climat scolaire ou de l'enseignement reçu. Comme dans l'enseignement public, mais de manière moins marquée, ce sont l'encadrement pour assurer la réussite des élèves (83 %) et l'aide apportée à ceux en difficulté (75 %) qui sont le moins fréquemment appréciés. ■

en savoir plus

⊕ CAILLE J.-P., « Les familles et le collège : perception de l'établissement et relations avec les enseignants au début des études secondaires », *Éducation & formations*, MEN-DEP, 2001.

⊕ PÉRIER P., « École et familles populaires. Sociologie d'un différend », Rennes : PUR, 2005.

⊕ PÉRIER P., « De quelques principes de justice dans les rapports entre les parents et l'école », *Education & didactique* 1/2012 (vol. 6), p. 85-96, 2012.

⊕ VAN ZANTEN A., « Le choix des autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2009/5 - n° 180, p. 24-34, 2009.

⊕ Pour accéder à la **FIGURE 4**, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Le **panel 2007** est un échantillon représentatif d'élèves entrant pour la première fois en sixième en 2007 et scolarisés dans un collège public ou privé de France métropolitaine ou d'un département d'outre-mer. Les élèves ayant intégré une classe de Segpa au cours de leur scolarité au collège n'ont pas été pris en compte dans cette étude. Dans le cadre du suivi de panel, deux enquêtes auprès des familles, appelées communément « enquêtes Familles », ont été réalisées en 2008 et 2011. Elles permettent de recueillir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des familles, et leur rapport à l'école. Pour mesurer le jugement que les familles portent sur le collège, six thèmes ont été retenus dans les questionnaires de 2008 et 2011 : la réputation du collège, la discipline, la sécurité, l'encadrement des élèves, l'aide apportée à ceux ayant des difficultés scolaires et l'enseignement reçu. Pour chacun d'entre eux, les familles exprimaient leur degré d'appréciation sur une échelle allant de 1 à 4. Par ailleurs, une question portait sur la scolarité de l'enfant. On demandait aux familles si elles considéraient que leur enfant était un excellent élève, un bon élève, un élève ayant un peu de difficultés ou un élève ayant de grosses difficultés.

Composition sociale des établissements

L'indicateur de composition sociale. Les catégories socioprofessionnelles du responsable de l'élève sont regroupées en quatre postes : très favorisées (cadres, professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise de plus de dix salariés et enseignants), favorisées (professions intermédiaires),

moyennes (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, employés et défavorisées (ouvriers et inactifs).

L'indicateur de composition sociale permet de mesurer la sous- ou la surreprésentation de ces groupes sociaux dans les établissements. Il est calculé pour chaque collège et correspond à une somme de différences entre la part de chacun des groupes sociaux : « Très favorisé » (G1), « Favorisé » (G2) et « Très défavorisé » (G4) dans le collège, et leur part au niveau de l'ensemble des collèges de France métropolitaine. Pour éviter l'effet compensatoire de cette somme, on inverse les termes de la différence pour le dernier groupe social. Dans le collège où sont scolarisés les élèves :

$$\text{Indicateur de composition sociale}_{\text{collège}} = (\%G1_{\text{collège}} - \text{Moyenne}\%G1) + (\%G2_{\text{collège}} - \text{Moyenne}\%G2) + (\%G4_{\text{collège}} - \text{Moyenne}\%G4)$$

Exemple : en 2007, pour l'ensemble des collèges, la part d'élèves appartenant au groupe « Très favorisé » (G1) est de 21 %, au groupe « Favorisé » (G2) 15 %, au groupe « Moyen » (G3) 26 %, et au groupe « Très défavorisé » (G4) 38 %.

Au niveau du collège c, la part d'élèves appartenant au groupe « Très favorisé » est de 10 %, au groupe « Favorisé » 8 %, au groupe « Moyen » 25 %, et au groupe « Très défavorisé » 57 %.

$$\text{Indicateur de composition sociale}_{\text{collège}} = (10 - 21) + (8 - 14) + (37 - 57) = -37$$

Plus l'indicateur est faible pour un collège donné, plus la part d'élèves issus d'un milieu défavorisé est élevée. ■